

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2020

Convocation du 30 mai 2020

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, adjoints, Jocelyne ROBILLARD, Tanguy ROQUIER, Werner BURGENBERGS, Anne-Sophie ROUXEL, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD, Marie PRALONG.

Jocelyne MENARD (secrétaire de mairie)

ABSENTE excusée : Anne-Sophie ROUXEL a quitté la séance à 20 h 15 (pouvoir donné à Dominique LEFORESTIER)

SECRETARE DE SEANCE : Dominique LEFORESTIER

Le Maire ouvre la séance à 19h04,

Informations sur les délégations et fonctions des adjoints (2020-06-01)

Le maire rappelle l'article L.2122-18 du code des collectivités Territoriales (CGCT) selon lequel le maire est seul chargé de l'administration de la commune mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints. Dans le cadre de ces dispositions, il propose les fonctions et délégations suivantes aux adjoints :

1^{er} adjoint : Philippe HEURLIN

Responsable du personnel communal,
Délégué à l'école,
Affaires générales,
Suppléance du maire dans certaines réunions.

2nde adjointe : Valérie GAREL

Responsable de la salle des fêtes (location, ...),
Responsable du cimetière (suivi des concessions, ...),
Suppléance du maire dans les affaires du domaine agricole.

3^{ème} Adjointe : Dominique LEFORESTIER

Responsable de la communication,
Responsable du patrimoine rural,
Fleurissement, sentier de randonnée, illuminations,
Affaires sociales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

VALIDE les délégations et fonctions des 3 adjoints telles que présentées par le maire qui seront actées par arrêté municipal.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints (2020-06-02)

Le Maire informe que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), il précise que la loi 2019-1461 du 27/12/19 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a, entre autres choses, revalorisé les indemnités des communes relevant des 3 premières strates de population :

POPULATION	MAIRE		ADJOINT	
	% indice 1027*	En euros	% indice 1027*	En euros
Moins de 500 hbts	25.5	991.80	9.9	385.05

* 1027 indice brut de la fonction publique territoriale

La loi a introduit l'automatisme des indemnités des maires au taux plafond (sauf si décision de baisser ces dernières).

Le maire informe l'assemblée que lors de la mandature précédente les 2nd et 3^{ème} adjoints se partageaient l'indemnité attribué à un adjoint, il propose aux élus un scénario identique pour la mandature qui démarre.

VU la loi 92-108 modifiée du 03/02/92 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
VU la loi 2015-366 du 31/03/15 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;
VU la loi 2015-991 du 07/08/15 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi 2019-1461 du 27/12/19 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la loi de finances pour 2020 – article 3 ;
VU les articles L2123-20 à L2123-24 du CGCT (indemnités de fonction de maire, adjoint au maire, conseillers municipaux ;
VU la circulaire ministérielle du 09/01/19

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'automaticité de l'indemnité de fonction du Maire soit 991,80 euros bruts/mois ;

VALIDE, à la majorité des votants (1 abstention) l'indemnité de fonction des adjoints telle que suit :

- 1^{er} Adjoint : 385.05 euros bruts) mois
- 2nd adjoint : 385.05 € bruts/mois/2 soit 192.52 €
- 3^{ème} adjoint : 385.05 € bruts/mois/2 soit 192.52 €.

Composition des commissions communales, extra communales (2020-06-03)

Le Maire communique à l'assemblée les commissions en fonctionnement lors de la précédente mandature, il invite les élus à déterminer leur choix pour intégrer les commissions présentées.

Monsieur Tanguy ROQUIER interroge sur :

- 1 - les actions des membres des commissions par rapport au conseil municipal ?
- 2 - tous les sujets sont-ils traités en commission ?

le maire répond :

- 1 - les sujets étudiés en commission seront mis en délibération en séance ;
- 2 - en général oui mais il peut y avoir des commissions créées en cours de mandat pour un sujet spécifique.

Après discussion et délibération, la répartition dans les commissions des membres du conseil municipal s'établit comme suit :

COMMUNALES

Voirie :

COSTARD Roger, HEURLIN Philippe, DIVARD Antoine.

Travaux, bâtiments communaux :

DIVARD Antoine, COSTARD Roger, HEURLIN Philippe, GAREL Valérie, ROBILLARD Jocelyne, ROQUIER Tanguy, ROUXEL Anne-Sophie.

Commission appel d'offres (1 président, 3 titulaires, 3 suppléants) :

COSTARD Roger, président, HEURLIN Philippe, ROUXEL Anne-Sophie, DIVARD Antoine, titulaires, GAREL Valérie, ROBILLARD Jocelyne, ROQUIER Tanguy, suppléants.

Communication, culture :

COSTARD Roger, LEFORESTIER Dominique, ROQUIER Tanguy, BUKENBERGS Werner, GIRAUD Sylvie.

Tourisme, fleurissement, sentier randonnée :

COSTARD Roger, Dominique LEFORESTIER, ROBILLARD Jocelyne, DIVARD Antoine, GIRAUD Sylvie

Environnement - ordures ménagères : élus siégeant au SMICTOM du Centre ouest

BUKENBERGS Werner (titulaire), GAREL Valérie (suppléante).

Représentations :

Correspondant défense + commémorations : LEFORESTIER Dominique

Centre de secours Plouasne : BUKENBERGS Werner, GIRAUD Sylvie,

Mission Locale pour l'emploi : GAREL Valérie

Déléguée PLUi : ROBILLARD Jocelyne

EXTRA-COMMUNALES :

Syndicat Départemental d'Énergie 22 :

HEURLIN Philippe, titulaire, COSTARD Roger, suppléant

« Commune du Patrimoine Rural » :

LEFORESTIER Dominique, ROBILLARD Jocelyne, titulaires, ROUXEL Anne-Sophie, BUKENBERGS Werner suppléants.

Syndicat d'eau la Rance/Quélaron :

COSTARD Roger, titulaire, GAREL Valérie, suppléante.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Le maire donne lecture de l'information transmise par le DGFIP le 02/6/20 concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de mars 2020 (synthèse : 24 noms à fournir à l'Administration fiscale, 13 membres seront ensuite désignés par la DGFIP : le président, 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants).

Après délibération, le conseil municipal établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts :

GIRAUD Sylvie, GAREL Valérie, DIVARD Antoine, BUKERBERGS Werner, ROQUIER Tanguy, PRALONG Marie, ROBILLARD Jocelyne, ROUXEL Anne-Sophie, HEURLIN Philippe, LEFORESTIER Dominique, TEXIER Joseph, BREARD David, LEMARCHAND Jean-Claude, MARCET Stéphane, BOIS Claudine, LEGALLAIS Michel, HOCCINE olivier, DESPORTES Marie-Odile, LECHEVESTRIER Patricia, GAUVAIN Patricia, GUELAFF Claire, DEMEZ Yvon, GASTEBOIS Nathalie, COSTARD Florance.

Désignation des membres au Centre communal d'action sociale (CCAS) (2020-06-04)

Après communication d'informations sur le rôle et les missions du CCAS (banque alimentaire, action sociale, ...) les membres ci-après sont désignés : 5 élus, 4 personnes non élues :

COSTARD Roger, président, GIRAUD Sylvie, ROBILLARD Jocelyne, HEURLIN Philippe, PRALONG Emilie (conseillers municipaux), TEXIER Joseph, OLLIVIER Marie-Annick, ROUAULT Marie-Thérèse, DESPORTES Jeannine)

Désignation des membres du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Guenroc/St Maden (SIRS) (2020-06-05)

Les personnes suivantes sont désignées pour siéger au SIRS :

Délégués titulaires : COSTARD Roger, maire, GAREL Valérie, PARLONG Emilie,

Délégués suppléants :

ROQUIER Tanguy, HEURLIN Philippe.

Madame Anne-sophie ROUXEL quitte l'assemblée à 20 h 15 (pouvoir à Dominique LEFORESTIER).

Personnel communal : remplacement de l'adjoint technique titulaire démissionnaire au 04/01/2020 (entretien bâtiments communaux)

Le maire informe l'assemblée de la démission de l'adjoint technique territorial titulaire chargé de l'entretien des bâtiments communaux à compter du 01/04/2020 (durée hebdomadaire de travail 2 h 45

La secrétaire de maire expose les possibilités de recrutement d'un nouveau personnel pour l'emploi vacant :

Recrutement d'un fonctionnaire territorial sur la base de l'emploi précédemment pourvu ;

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet avec création d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

Le maire précise qu'une candidate s'est présentée au poste : madame Lenny PETITPAS domiciliée à Guenroc.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour réaliser un recrutement en contrat à durée déterminée tel que présenté.

Proposition de convention de groupement de commandes : achat masques par Dinan Agglomération
(2020-04-08)

Le maire rappelle la proposition de convention constitutive de groupement de commandes proposée par Dinan Agglomération pour l'achat de masques lavables et réutilisables.

Après délibération, le maire est autorisé à signer la convention entre la commune et Dinan Agglomération pour la fourniture de masques lavables et réutilisables

QUESTIONS DIVERSES :

Nettoyage sentier pédestre :

Date 20 juin

Une info aux Guenrocois sera faite par Dominique LEFORESTIER (date limite d'inscription 17/6 indiquer si matériel)

Travaux voirie route des Fosses :

Travaux réalisés par l'entreprise GASREL de Guitté (environ 900 € HT). La commune règle la facture, la somme sera remboursée par Dinan Agglomération.

La suite des travaux de voirie (communautaire) sera réalisée à partir du 15 juin.

Poubelle pour verres

Le maire explique qu'un container plus grand a été installé, le plus petit reste.


Réflexion sur un changement de lieu d'implantation de la plate-forme à envisager, au bout de l'aire de pique-nique ? information au SMICTOM pour avoir leur avis.

Prochaine séance :

Vendredi 03 juillet 2020 sous réserve d'obtenir les infos budgétaires par la trésorière,

Suivante : 04 septembre

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor and the official seal of the Municipality of Guenroc, Côtes d'Armor. The seal is circular with the text "MAIRIE de GUENROC" at the top and "CÔTES D'ARMOR" at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

Fin de séance 21 H 27,

la secrétaire de séance,

A blue ink signature of the Secretary of the meeting.